

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

**2019 DAC 512** Subvention (1.300 euros) à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942 - Actes de Résistance- Mémoire et Recherche.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942- Actes de Résistance- Mémoire et Recherche ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.300 euros est attribuée à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942- Actes de Résistance- Mémoire et Recherche, 133 rue du Château 75014 Paris.  
185816 / 2019-01921.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**